

Association des Propriétaires de Chaumières en Brière

Monsieur le Président,

Je vous apporte des éléments de réponse à vos questions relatives aux chaumières de Brière.

D'emblée, je vous précise que les statuts du Parc Régional Naturel de Brière prévoient la présence du représentant de la commune de La Baule-Escoublac, au sein du Bureau du Comité Syndical. C'est à ce titre que je vous livre mes réflexions. Les enjeux spécifiques des toitures en chaume sont éloignés des préoccupations des Baulois.

La protection et la valorisation du patrimoine des chaumières est inscrite dans la Charte du Parc. Il me paraît important de préserver cette orientation afin de fortifier l'identité du territoire. Cependant, j'apporterai deux observations que j'aimerais mettre en débat :

- Une priorité devrait être réservée aux chaumières présentant des caractéristiques architecturales spécifiques au patrimoine et au paysage du Parc. Il me semble que la seule toiture en chaume n'est pas suffisante pour caractériser la chaumière.
- Afin de donner du sens à la toiture en chaume, son origine locale me paraît indispensable. Cette réflexion entraîne l'exigence du développement d'une filière d'exploitation du roseau dans les marais de Brière.

Parallèlement à l'origine locale du roseau, le savoir-faire des couvreurs-chaumiers doit être amélioré, par la réalisation d'un référentiel du métier. Le Parc de Brière s'est engagé dans cette voie, en collaboration de l'Association Nationale des Couvreurs Chaumiers. Le référentiel permettra de faire évoluer les gestes professionnels et entraînera des pratiques labellisées. La qualité des produits utilisés fera partie des contraintes à respecter.

Je suis conscient des exigences du Parc de Brière et des obligations de toitures en chaume soumises aux habitants de secteurs ciblés. Je connais également leur surcoût. Aussi, face aux dégradations prématurées des toitures, j'apporterai mon soutien pour que Cap Atlantique délivre une aide aux propriétaires. Celle-ci pourrait s'inscrire dans la compétence « habitat et logement » de l'intercommunalité, ou dans celle du « tourisme » tant les chaumières font parties du patrimoine attractif local.

Le soutien de Cap Atlantique serait conditionné à l'harmonisation des aides sur l'ensemble des intercommunalités du territoire du Parc. Il obéirait à un diagnostic opéré par un organisme indépendant et prendrait en considération des critères de priorité et d'éligibilité qui restent à préciser. En outre, il abonderait les aides apportées par d'autres collectivités.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes cordiales salutations.

Xavier de Zuchowicz
Candidat à la Mairie de La Baule-Escoublac
Liste « Engagés avec vous, pour La Baule Escoublac »

